

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 juillet 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 21 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie – YBERT Valéry - LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Absentes : FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

7 – FINANCES LOCALES

7.10 – Divers

Fixation du montant de la location de la salle polyvalente du bourg le 8 juillet 2023 suite au désagrément subi par les preneurs - Délibération n° DEL2023-07-09-

M. Le Maire informe les conseillers que la salle polyvalente du bourg a été louée le 8 juillet dernier par madame Ginette Ermice selon le tarif 2023 défini, soit 273 €.

Des arrhes d'un montant de 91 € ont été versés.

Le 8 juillet au soir, une pluie diluvienne s'est abattue sur la commune et le réseau d'écoulement des eaux a débordé entraînant une importante inondation de la salle.

Les preneurs ont dû nettoyer la salle pour évacuer l'eau.

M. Le Maire propose aux conseillers de prendre en considération cet imprévu et les invite à délibérer pour fixer le montant de location de la salle compte-tenu de son inondation.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

- ☞ **Article unique :** de réduire le tarif habituel de location de la salle polyvalente et de fixer ce montant pour madame Ginette Ernouf le 8 juillet dernier à 100 € pour tenir compte du désagrément subi par le preneur en raison de l'inondation de la salle suite à la remontée du réseau des eaux liée à la pluie diluvienne intense et ponctuelle ayant frappé la commune à cet endroit de son territoire.

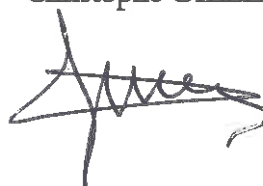
Adoptée à la majorité des votants
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 20 juillet 2023,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.